



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE



Communiqués

INFOS

**

Infos Ligue

**

Comment régler les arbitres officiels

Procès-verbaux

Commissions

Football à Effectif Réduit

**

Organisation des Championnats & Coupes

**

Statuts & Règlement

**

Futsal/Football Diversifié

**

Calendriers

Annexes

Tous en bleu pour l'USCL

**

Formation CFI en 4 étapes

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline

+

Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet

<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

FERMETURES

du District du Val de Marne pour les fêtes de fin d'année

CONGES DE NOEL - FERMETURE

Du Vendredi 20 Décembre 2024 à 15H00

Au Lundi 6 Janvier 2025 à 14H00

INFORMATIONS

Pas de parution du Journal E-Foot

les Jueidis 26 Décembre 2024 et 2 Janvier 2025

Pas de réunion des Commissions

du Vendredi 20 Décembre 2024 au Dimanche 5 Janvier 2025 inclus



Le Président et le Personnel du District du Val de Marne de Football vous souhaitent de Bonnes Fêtes de Fin d'Année



INFO CLUB / Demande de Changement via FOOTCLUB

Nous sollicitons les clubs de bien vouloir répondre dans un délai de 72H avant la rencontre au demande de changements (*même si la réponse est négative*). Ce qui permettra au « club demandeur » de trouver une solution afin que la rencontre se joue dans de bonnes conditions.

-COMPTANT SUR VOTRE FAIR-PLAY-

Edition N° 696 du Jeudi 19 Décembre 2024

COMMUNIQUES

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

Résultat 2^{ème} TOUR Coupe de France Féminine

Date	Equipes	Score
15/12/2024	Strg Musau 1 - St Maur F. Fem Vga 1	3 – 3 tab 3 -4

EN ROUTE POUR LES 16^{ème} de Finale !!

1^{er} TOUR Coupe Gambardella

Date	Equipes	Score
15/12/2024	Creteil Lusitanos F. 21 - Noisy Le Sec Banlieu 21	3 - 0

EN ROUTE POUR LES 32^{ème} de Finale !!



FAIR PLAY 2024 /2025



Arrêté au 21/11/2024 sous réserve des décisions en cours

DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 A	POINTS	RETRAIT
COM ARCUEIL	9		BANN ZAMMI	3	
CRETEIL AC	3		BRY FC	7	
BOISSY FC	10		CAUDACIENNE ES	3	
CHEVILLY LARUE ELAN	4		CHARENTON CAP	1	
FONTENAY SOUS BOIS	9		LIMEIL BREVANNES AJ	4	
ASF LE PERREUX	9		PHARE ZARZISSIEN	1	
L HAY LES ROSES CA	4		SANTENY SSL	6	
MAROLLES FC	9		VILLENEUVE AFC	8	
ORMESSON US	6		VITRY ES	7	
THIAIS FC	10				
VILLENEUVE ABLON US	14				
VILLENEUVE AFC	7				
VITRY ES	13				
DIVISION 2 B	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 B	POINTS	RETRAIT
BONNEUIL CS	8		AS ZENAGA DE FIGUIG	8	
BRY FC	12		CRETEIL AC	8	
CHAMPIGNY FC	8		CACHAN COC	4	
GENTILLY AC	15		MOLDAVIE FC	5	
KREMLIN BICETRE CSA	10		VITRY FC 94 ACADEMIE	7	
LIMEIL BREVANNES AJ	11		ST MANDE FC	5	
NOGENT FC	17		IVRY US	4	
RUNGIS US	14		VAL DE FONTENAY	5	
VGA ST MAUR	24		VALENTON FA	9	
SUCY FC	6				
VILLIERS ES	15				
VITRY CA	10				

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion **doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES**, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District du Val de Marne de Football peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

Dans le cas où la rencontre reste fixée à la date prévue au calendrier, et où la mesure dérogatoire prévue à l'article 10.6 du présent Règlement n'a pas été appliquée, l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

20.6.2 - Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain doit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 - Dans tous les cas énoncés ci-dessus, **la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.**

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut :

-Pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile.

-Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LA LISTE DES MATCHS

INSTALLATION DE LA FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> **clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.**

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublet des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublet pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Le Dispositif Pass'sport est reconduit pour cette saison

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires.

Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive.

Cette année, le dispositif **se clôturera le 31 décembre 2024**.

Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes qui sont :

- Nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire
- Nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés
- Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025

Plus d'infos : [Accueil – pass Sport \(sports.gouv.fr\)](https://sports.gouv.fr/accueil-pass-sport)

ATTESTATION D’AFFILIATION

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis

FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

-Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)

-Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)

-Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)

-Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.ffp.fr

PLANNING DES PARUTIONS

JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	

MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 (férié)
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24		
			(Spécial Calendriers)		

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux. Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

• Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS

20ème édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025

📍 Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix

Contact : 📞 06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50

Le FC JARD S/MER organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2024,

La 4ème édition de la Yellow' Cup ! Ce tournoi International U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

Contact : 06.11.49.77.73 ou q.rambaud.fcja@gmail.com

US AIGREFEUILLE organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2024,

La 3ème édition CUP 2025 U6 F à U10 F & U13 F à Seniors F

Contact : 06.65669421 ou yohannusaigrefeuillefoot@gmail.com



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none">• Seniors D1, D2, D3• Féminins D1• U18 D1• U16 D1	<ul style="list-style-type: none">• U15 D1• U14 D1• CDM D1• FUTSAL D1 et D2
--	--

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

POUR LES CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES :

Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du **25 Octobre 2024** (puis tous les 25 de chaque mois)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.



LA LIGUE *et vous!*

Calendriers Généraux

Saison 2024 / 2025

Nous vous proposons de retrouver les différents calendriers pour la saison 2024/2025 en cliquant sur les liens ci-dessous.

[Seniors](#)

[U16 - U17](#)
[U18 - U20](#)

[U14](#)
[U15](#)

[U12](#)
[U13](#)

[Séniors Féminines](#)

[Futsal Masculin](#)

[CDM & Anciens](#)

[Foot Loisirs](#)

À VENIR

[Futsal Féminin](#)

[U15 F](#)
[U18 F](#)

[U18 Futsal](#)

[Foot Entreprise & Critérium](#)

[Coupe Outre - Mer](#)

75 77 78 91
92 93 94 95

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

NB : cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : <https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/>

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 17 Décembre 2024

Présents : Mme POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, DIAZ, ARNAUD, BRUNET

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

FERMETURE DES TERRAINS

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025
- Le lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- D1
- SENIORS :
 - Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :
 - 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux. Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**

- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- 🏆 **D2**
- SENIORS : 2 équipes
- JEUNES :
- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- 🏆 **D3**
- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- 🏆 **D4**
- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1

Tous les clubs sont en règle

D2 A et B

Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18

Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison.

Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

D3 A et B

ERRATUM :

Il n'y a pas de clubs en infraction

Dérogation horaire annuelle

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

28264162 – PERREUX AS FRAN 3 / THIAIS FC 2 Séniors D2 du 5/01/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 16/12/2024, demande de report.

Accord de la commission, la rencontre est fixée au 23/02/2025.

29577626 – SFC CANAVEROIS / CHOISY LE ROI AS 3 Séniors D4.A du 15/12/2024

Courriel de SFCC du 15/12/2024, absence équipe visiteuse.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de CHOISY LE ROI AS 3.

29577903 – BANN'ZANMI 2 / MIMOSA MADA-SPORT Séniors D4.B du 22/12/2024

Courriel de Bann'zanmi du 12/12/2024, demande de report terrain fermé par arrêté (PAR CHOISY)

Accord de la commission, la rencontre est fixée au 23/02/2025.

Prévenir vos adversaires

28263110 – VILLEJUIF US 2 / CHARENTON CAP 2 Séniors D1 du 22/12/2024

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 13/12/2024, demande de report.

Exceptionnellement, accord de la commission, la rencontre est fixée au 16/02/2025.

28265344 – US IVRY FOOTBALL 3 / VALENTON FOOT ACAD. Séniors D3.B du 24/11/2024

Match non joué, terrain fermé par les Gestionnaires suite intempéries.

La commission remet le match au 02/03/2025.

29577607 – GENTILLY AC 2 / FC VITRY AC 2 Séniors D4.A du 24/11/2024

Match non joué, terrain fermé par les Gestionnaires suite intempéries.

La commission remet le match au 02/03/2025.

29577624 – USJTO CHOISY UKRAINE 1 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 1 Séniors D4.A du 15/12/2024

Lecture de la feuille de match du 15/12/2024.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de USJTO CHOISY UKRAINE 1.

29577623 – VITRY ES 3 / AS ZENAGA 2 Séniors D4.A du 15/12/2024

Lecture de la feuille de match du 15/12/2024.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de AS ZENAGA 2.

500031 – CHOISY AS – SENIORS D4.A

Courrier du 18/12/24.

La Commission entérine le forfait général.

Avis aux clubs concernés.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

2 ^{ème} TOUR	12 JANVIER
CADRAGE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	2 MARS
¼ FINALE	27 AVRIL
½ FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 12 JANVIER 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : GENERATION TAKTIKS

30074409 – CHEVILLY LARUE ELAN / VALENTON FOOT ACAD. Coupe Séniors du 12/01/2025

Courriel de Chevilly du 16/12/2024 (2 matchs même jour).

Match avancé au 05/01/2025. Possibilité de jouer en semaine avant le 09/02/2025 si accord des 2 clubs, en informer le District.

Coupe VDM SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/16 FINALE	12 JANVIER
1/8 FINALE	2 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 12 JANVIER 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant

Coupe FOOT ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 MARS
1/4 FINALE	19 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT CDM

29577022 – MOLDAVIE FC 22 / FC VITRY 94 ACAD. 35 CDM D1 du 22/12/2024

Courriel de Moldavie FC du 17/12/2024 - PARC DU TREMBLAY fermé.

La commission reporte la rencontre au 23/02/25. Prévenir vos adversaires.

29577014 – NOISEAU SS 35 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 35 CDM D1 du 15/12/2024

Courriel de Noiseau SS du 13/12/2024 – Terrain Fermé – Attestation de la Ville.

La commission fixe le match au 23/03/2025 ou avant si accord des deux clubs.

Coupe CDM

CALENDRIER

CADRAGE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT ANCIENS

28406438 – MAISONS ALFORT FC 41 / MELTING SPORT 41 anciens D2.A du 05/01/2025

Courriel de Maisons Alfort du 17/12/2024 - Terrain Fermé – Attestation de la Ville.

La commission fixe le match au 16/02/2025.

28266590 – VILLEJUIF E.BENFICA 41 / ST MANDE FC 41 anciens D2.B du 22/12/2024

Courriel et accords des deux clubs (via footclub) 18/12/2024.

Exceptionnellement, la commission fixe le match au 12/02/2025.

28263880 – RUNGIS US 2 / ORLY AC Anciens D1 du 12/12/24

Courriel et accords des deux clubs (via footclub) 18/12/2024.

La commission fixe le match au 12/01/2025.

Coupe Anciens VDM

CALENDRIER

CADRAGE	12 JANVIER
1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 12 JANVIER 2025 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : MACCABI CRETEIL 1 (match en retard championnat), NEW TEAM ou PHARE ZARZIISIEN.

CHAMPIONNAT + 45 ANS

COUPE + 45 ANS

CALENDRIER

1/16 FINALE	12 JANVIER
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le **12 JANVIER 2025 à 9h30** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

CRITERIUM + 55 ANS

29670330 – BRY FC 43 / ORLY AC 31 + 55 ans poule A D1 du 22/12/2024

Courriel de Bry FC du 17/12/2024, demande de report avec accord de l'adversaire.

Accord de la commission pour le report de la rencontre. La commission reste en attente de la date proposée.

Prévenir vos adversaires.

CHAMPIONNAT FEMININES

SENIORS F D1

U15 F

U13 F

29808623 – RUNGIS US / JOINVILLE RC U13 F poule B du 15/12/2024

Courriel de Joinville du 13/12/2024, demande de report avec accord de l'adversaire.

Accord de la commission le match est remis à une date ultérieure. Merci de trouver une date et en avertir la commission.

U11 F

29805757 – CRETEIL LUSITANOS F. / BONNEUIL CSM U11 F poule B du 15/12/2024

Courriel de Créteil du 12/12/2024.

La commission demande au club de BONNEUIL CSM la confirmation de son retrait du critérium U11F.

Coupe FEMININES

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 ^{ER} MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Coupe FEMININES U15 à 8

CALENDRIER

1 ^{er} tour	1 ^{er} FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	12 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
Finale	A DETERMINER

COUPE U20

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U18

28266383 – US IVRY FOOTBALL 22 / CACHAN CO ASC 21 U18 D1 du 24/11/2024

Match non joué, terrain fermé par les Gestionnaires suite intempéries.

La commission remet le match au 02/03/2025.

28266745 – PERREUX AS FRAN 21 / VILLIERS ES 21 U18 D2.A du 01/12/2024

Retour de dossier.

Audition des personnes convoquées :

M.GRISOLIO	Président Perreux ASF
M. AKARPO Sallah	Perreux ASF
M. MANSEUR	Villiers ES
M. AHLOUI Said	Villier ES

Compte tenu des explications fournies par les personnes présentes : match non joué suite à une incompréhension sur l'horaire de la rencontre.

La commission rappelle au club de VILLIERS ES l'article 10-6 du RSG du District du Val de marne. Toutefois dans un but de faire jouer les jeunes, elle donne match à jouer et fixe la rencontre au 16/01/2025.

Coupe VDM U18

CALENDRIER

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U16

29533135 – PERREUX AS FRAN 21 / CACHAN CO ASC 21 U16 D2.B du 15/12/2024

Lecture de la FM - Match arrêté suite à blessure d'un joueur de PERREUX ASF.

La commission souhaite un prompt rétablissement à ce joueur, dit match à rejouer et fixe la rencontre au 12/01/2025.

Coupe VDM U16

CALENDRIER

1/16 FINALE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Coupe VDM U16 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U15

29671631 – ECOLE PLESSEENNE DE / CO VINCENNES U15 D1 du 23/11/2024

Match non joué, terrain fermé par les Gestionnaires suite intempéries.

La commission remet le match au 01/03/2025.

29671630 – CHEVILLY LARUE ELAN / MAISONS ALFORT FC U15 D1 du 23/11/2024

Match non joué, terrain fermé par les Gestionnaires suite intempéries.

La commission remet le match au 01/03/2025.

Coupe VDM U15

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 FEVRIER
1/4 FINALE	22 MARS
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U14

29676171 – CRETEIL LUSITANOS F.24 / CHOISY LE ROI AS 24 U14 poule C du 21/12/2024

Courriel de Créteil du 16/12/2024, changement d'horaire (-1h)

Accord de la commission, le match aura lieu à 15h au lieu de 16h.

Prévenir vos adversaires.

29674052 – VILLENEUVE ABLON US 21 / RUNGIS US 21 U14 poule A du 15/12/2024

Courriel de Rungis du 17/12/2024.

La commission prend note et rappelle que la priorité doit être donnée au fairplay et au respect des participants.

COUPE DU VAL DE MARNE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

29819403 – CHEVILLY LARUE ELAN 21 / US IVRY FOOTBALL 21 U14 VDM du 21/12/2024

Courriel de Ivry du 16/12/2024 (2 matchs le même jour)

Accord de la commission, le match est remis au 11/01/2025.

Prévenir vos adversaires.

COUPE DE AMITIE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 16 décembre 2024

Président : M. GRESSIEN Georges,

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Mariza et
MM. DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, MOUSTAMID Abdou, MONNEY Valery, NOYON Joel,

Assiste : MM. DARDENNES Patrick,

Absents excusés : MM. AMSELLEM Emile, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe,
LOPES Paulo, TAFININE Driss.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La commission rappelle :

-**Que la FMI doit être préparée** = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

-**Afin que les dossiers soient traités** = il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.

-**D'indiquer sur tous vos courriers officiels :**

* Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13- GROUPE- POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.

- **Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com**

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

- **Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :**

Les comptes-rendus des plateaux des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal :

au District Du Val-De-Marne De Football- 131, Boulevard Des Alliés- 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- **Si utilisation de l'application gfer94 et difficultés pour envoyer :**

Les comptes rendus de plateaux (problèmes réseaux) :

- Récupérez le fichier Pdf créer sur le téléphone de l'éducateur (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

- Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com.

- Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42.

-**Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :**

Exemple 1 : équipe A /équipe B- U13- Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x.

Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

La Commission rappelle que la boîte mail utilisée pour le Football d'animation est :

cfaer94@gmail.com

Tout courrier qui ne sera pas envoyé à cette adresse ne sera pas traité.

U6-U7/U8-U9

Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 16/12/2024

*Audition de M. KLILICHE Mohamed et de M. GUIRAUD Shay du FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE.
La Commission leurs rappelle :*

- 1) Utilisation de l'application GFER94 uniquement, pas de papier, sauf bug avéré de l'application,*
- 2) Ne pas mettre les mêmes noms de joueurs sur des feuilles de rencontre différentes U11 sous peine de graves sanctions (la responsabilité civile et/ou pénale du club et des éducateurs peut être engagée en cas d'accident).*

U10-U11

Courrier de PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. du 11/12/2024

PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A./FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. Critérium Départemental U11-6 du 14/12/2024

Pris note de l'inversion des rencontres. La Commission remercie la FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.

U12-U13

Courrier de CHAMPIGNY F.C. 94 du 12/12/2024

JOINVILLE R.C./CHAMPIGNY F.C. 94 Critérium Départemental U13-5 du 14/12/2024

*Comme dit dans le PV du 09/12/2024, la Commission rappelle qu'un tournoi n'est pas un motif de report. La Commission estime que le club de CHAMPIGNY FC 94 a suffisamment de joueurs pour remplacer ceux qui sont absents. La Commission dit **forfait** pour les rencontres concernées et amendera en conséquence le club de CHAMPIGNY F.C. 94.*

Courrier de CHAMPIGNY F.C. 94 du 12/12/2024

CHEVILLY LA RUE ELAN/CHAMPIGNY F.C. 94 Critérium Louis LEFEUVRE du 14/12/2024

*Comme dit dans le PV du 09/12/2024, la Commission rappelle qu'un tournoi n'est pas un motif de report. La Commission estime que le club de CHAMPIGNY FC 94 a suffisamment de joueurs pour remplacer ceux qui sont absents. La Commission dit **forfait** pour les rencontres concernées et amendera en conséquence le club de CHAMPIGNY F.C. 94.*

Courrier de ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL du 10/12/2024

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL/FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. Critérium Départemental U13-4 du 21/12/2024

Les rencontres sont reportées au 11/01/2025. Si impossibilité de jouer à cette date, elles seront neutralisées. Prévenir vos adversaires.

Courrier de LUSITANOS ST MAUR U.S. du 12/12/2024

LUSITANOS ST MAUR U.S./MAROLLES F.C. Critérium Départemental U13-6 du 30/11/2024

Pris note de vos explications. Cependant, évitez de dire que le club est absent car il risque une amende pour forfait non avisé.

CHALLENGE REGIONAL U11

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 13/12/2024

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1 /CRETEIL LUSITANOS F. US 3 Challenge U11 1er tour poule 20 du 16/11/2024

Pris note. Considérant les éléments fournis, la Commission qualifie CRETEIL LUSITANOS F. US4 poule 20 et lève l'amende. CRETEIL LUSITANOS F. US 4 prend la place du meilleur 3e (ORMESSON U.S. 1).

SAISON : 2024-2025
N°03- JOURNAL DES AMENDES
EN « FOOT ANIMATION » (PV DU 16/12/2024)

<u>N° AFFILIATION</u>	<u>NOM DU CLUB</u>	<u>MOTIF</u>	<u>RENCONTRE</u>	<u>MONTANT DE L'AMENDE</u>
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	Annulation amende(s)	Challenge U11 1er tour poule 32 du 16/11/2024	-50,00 €
JOURNAL DE L' AMENDE RETIREE J.A N° 03				-50,00 €

SAISON 2024 / 2025 : "ANNEXE FINANCIERE"
PV FER du 02/12/2024

U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7-U8/U9 Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7, U8/U9 et critères U11/U13 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,	50,00 € (par club)
Disqualification : 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 ^{ème} Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I.)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 ^{ème} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 ^{er} forfait- U11 / U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du lundi 16/12/2024

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON

MM. FOPPIANI – BOUSSARD - LEFEBVRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

SENIORS

SENIORS D3.B - MATCH 28265340 – FC VITRY 94 ACADEMIE 1 / CACHAN CO ASC 2 du 10/11/2024

Demande d'évocation du club de FC VITRY 94 ACADEMIE 1 par lettre du 06/12/2024 sur la participation du joueur FOFANA Lassana du club de CACHAN CO ASC 2 susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre en équipe supérieure.

La commission,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la FFF,

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que le club de **CACHAN CO ASC 2** informé le **09/12/2024** de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel en date du **10/12/2024**.

La commission,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la FFF,

Jugeant en 1^{er} ressort l'évocation IRRECEVABLE car ne rentrant pas dans le champ d'application d'une évocation :

- Participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- Inscription sur la feuille de match et tant que joueur, d'un licencié suspendu, s'un joueur non licencié au sein du club ou d'un joueur non licencié,
- Acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements,
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance du certificat international de transfert,
- Infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

Par ces motifs, la commission dit qu'il n'y a pas lieu à évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Par ailleurs, la commission vous informe que l'équipe Seniors 1 de CACHAN ASC CO 1 disputait une rencontre de championnat Seniors D1 CO ASC CACHAN 1 / US ORMESSON 1

JEUNES

U18 D1 – MATCH 29704993 – SUCY FC 21 / VITRY CA 21 du 10/11/2024

Hors la présence de M. FOPPIANI,

La commission prend connaissance du courriel de **SUCY FC 21** en date du 01/12/2024 appuyant la réserve technique portée sur la FMI sur l'absence d'encadrement de l'équipe de **VITRY CA 21**.

La commission informe que ce n'est pas une réserve technique et traite le dossier en réserve.

La réserve est dite irrecevable. En effet, les réserves concernant les dirigeants et encadrants doivent être déposées avant le début de la rencontre (article 30.1 du R.S.G. du District),

Votre réserve ayant été déposée à la 37^{ème} minute,

En conséquence, la commission, jugeant en premier ressort, entérine le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion du Lundi 16 Décembre 2024

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme GUILIANI – M. MONNEY

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

CHAMPIONNATS

FUTSAL D1

28352048 – VISION NOVA 1 / CHAMPIGNY CF 2 Futsal D1 du 07/12/2024 reporté au 21/12/2024

Courriel du Club de Vision Nova en date du 12/12/2024 proposant la date du mercredi 18/12/2024 à 21h15 gymnase Maurice Baquet 68 Jean Jacques Rousseau 94800 Villejuif.

La Commission :

- *Ne donne pas une suite à votre proposition compte tenu d'une part du délai de moins de 72h par rapport à la date de la rencontre et d'autre part le dossier est en Commission d'Appel des Affaires Courantes et sera traité le jeudi 19/12/2024.*

- *Reporte la rencontre du 21/12/2024 à une date ultérieure (jusqu'à décision à intervenir de la Commission d'Appel des Affaires Courantes).*

FUTSAL D2

28385671 – BOISSY FC 1 / VITRY 94 ACADEMIE FC 1 Futsal D2 du 30/11/2024

Reprise du dossier.

-Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre. Match non joué – gymnase non précisé sur Footclubs et indisponibilité du gymnase.

La Commission :

-*Décide match perdu par pénalité à BOISSY FC 1 (-1 point / 0 but) pour erreur administrative du fait de ne pas avoir proposé d'installation afin de disputer la rencontre tout en ayant fait une demande de modification tardive en date du 28/12/2024 (moins de 72 heures) et en attribue le gain à VITRY 94 ACADEMIE FC 1 (3 points / 0 but)*

-Rappelle au club de VITRY 94 ACADEMIE FC qu'il est impératif de répondre (positivement ou négativement) dans les meilleurs délais à toute demande de modification via Footclubs d'autant que vous recevez un mail sur votre messagerie officielle pour permettre au club demandeur de trouver une solution de repli (pour le cas présent vous avez répondu par la négative le jour de la rencontre alors que le District est fermé).

MATCHS REMIS

28352034 – CITOYEN DU MONDE 1 / C'NOUES 2 Futsal D1 du 08/11/2024 *reporté au 20/12/2024*
28385718 - VITRY ASC 2 - VITRY ASC 1 Futsal D2 du 01/11/2024 *reporté au 20/12/2024*
28385724 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 - VITRY 94 ACADEMIE FC 1 Futsal D2 du 25/10/2024 *reporté au 21/12/2024*
28385672 - B2M FUTSAL 3 – VITRY CA 1 Futsal D2 du 30/11/2024 *reporté au 21/12/2024*
28385694 - B2M FUTSAL 3 - VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/12/2024 *reporté au 04/01/2025*
28352027– C'NOUES 2 / B2M FUTSAL 2 Futsal D1 du 01/12/2024 *reporté au 05/01/2025*
28352043 – C'NOUES 2 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 23/11/2024 *reporté au 09/02/2025*

COUPE VDM FUTSAL

Calendrier prévisionnel des tours

Tour n°1 (16^e) : du 13 au 19 janvier 2025
Tour n°2 (8^e) : du 24 février au 02 mars 2025
Tour n°3 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025
Tour n°4 (1/2) : du 23 au 27 avril 2025
Tour n°5 (Finale) : du 27 au 30 avril 2025

Match N°1 : B2M FUTSAL 3 /VILLENEUVE ABLON US 2 le 18/01/2025
Match N°2 : CHAMPIGNY CF 2/ B2M FUTSAL 1 le 18/01/2025
Match N°3 : CRETEIL FUTSAL US 2/ L'HAY LES ROSES AS 1 le 18/01/2025
Match N°4 : BOISSY UJ 1 /C'NOUES 1 le 18/01/2025
Match N°5 : KB FUTSAL 2 /VSG FUTSAL 1 le 19/01/2025
Match N°6 : ST MAURICE AJ 1/ CRETEIL FUTSAL US 1 le 18/01/2025
Match N°7 : VILLENEUVE ABLON US 1 / VITRY ASC 3 le 18/01/2025
Match N°8 : RUNGIS US 1 / VISION NOVA 1 le 17/01/2025
Match N°9 : B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 **correctif** le 18/01/2025
Match N°10 : BOISSY FC 1 /CHEVILLY LARUE ELAN 1 le 18/01/2025
Match N°11 : CHEVILLY EL 2 / MAISON ALFORT FC le 17/01/2025
Match N°12 : VITRY ASC 1 / RUNGIS US 2 le 18/01/2025
Match N°13 : CITOYEN DU MONDE 1 / VSG FUTSAL 2 le 17/01/2025
Match N°14 : VITRY 94 ACADEMIE FC 1 / VITRY ASC 2 le 18/01/2025
Match N°15 : VITRY CA 1 / C'NOUES 2 le 16/01/2025

Priorité aux rencontres de championnat ou de coupes de Ligue programmées à ces dates.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 19 décembre 2024

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - Onglet : District - Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journée, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de match manquante :

SENIORS D3 :

28265266 : VILLENEUVE AFC 2 / BRY FC 2 du 08/02/2024

U18 D1 :

29704994 : CHOISY AS / VITRY ES du 08/12/24

U18 D3 :

28265266 : CHOISY LE ROI AS / ARCUEIL COSM du 08/12/2024

U16 D2 :

28267494 : VILLEJUI US / CHOISY LE ROI AS du 08/12/2024

U15 D1 :

29671678 : ST MANDE FC / VINCENNES CO du 07/12/2024

U14 Phase de Brassage :

29674574 : VILLEJUIF US / ENT. SANTENY MANDRES du 07/12/24

2ème Appel de Feuille de match manquante :

CDM D1 :

29576994 : ST MAUR LUSITANOS / NOISEAU SS du 01/12/2024

U16 D4 :

29626717 : CHOISY AS / SFCC du 01/12/24

Match perdu au club recevant sans réponse aux deux appels de feuille de match manquante :

U16 D4 :

29626709 : Choisy AS 4 / Villeneuve Ablon US 2 du 24/11/24

Phase de Brassage U14 :

29674564 : Caudacienne ES / Champigny FC 94 2 du 16/11/24

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{er} non utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
 - En cas de 1^{er} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 01/12/2024) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
ANCIENS D3 Villejuif U.S. 42	20/10/2024		
ANCIENS D4 Elephant Cot D'Ivoire 41	24/11/2024		
CDM D1 St Maur Lusitanos 35	01/12/2024		
FUTSAL D1 B2m Futsal 2 Vsg Futsal 2 Maisons Alfort Fc 1 Rungis U.S. 1	12/10/2024 14/10/2024 27/10/2024 27/10/2024		
FUTSAL D2 B2m Futsal 3 Boissy U.J. 1 Vitry Asc 2	04/10/2024 05/10/2024 11/10/2024		
SENIORS D3 Us Ivry Football 3	24/11/2024		
SENIORS D4 St Mande Fc 2 Caudacienne Es 2 Choisy Le Roi As 3 Arcueil Com 3 As Zenaga 2	06/10/2024 06/10/2024 13/10/2024 13/10/2024 20/10/2024	10/11/2024	
U18 D1 Us Ivry Football 22	24/11/2024		
U18 D2 Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024		
COUPE AMITIE U16 Perreux As Fran 22	27/10/2024		
U16 D1 Villejuif U.S. 2	06/10/2024		
U16 D2 Perreux As Fran 1	06/10/2024		
U16 D3 Perreux As Fran 2 Chevilly Larue Elan 1 Ormesson U.S. 21 F.C. D'Alfortville 21 Villeneuve Afc 22	06/10/2024 06/10/2024 17/11/2024 17/11/2024 24/11/2024		
U16 D4 St Maur Vga 23 Choisy Le Roi As 24 Bry F.C. 21	06/10/2024 03/11/2024 24/11/2024		
U15 D1 Vitry Ca 1 Maisons Alfort Fc 1	16/11/2024 23/11/2024		
U15F Bonneuil S/Marne Csm 1 St Mande Fc 1 Maisons Alfort Fc 2 Us Ivry Football 1 Kremlin Bicetre Csa 1 Ecole Plesseenne De 1 Boissy F.C. 1	12/10/2024 12/10/2024 12/10/2024 09/11/2024 16/11/2024 23/11/2024 30/11/2024	23/11/2024 23/11/2024 23/11/2024	
COUPE AMITIE U14 Avenir Sportif Orly 22	02/10/2024		
U14 D1 Villejuif U.S. 22	30/11/2024		
U14 BRASSAGE Boissy F.C. 2 Caudacienne Es 1 Villeneuve Afc 2 F.C. D'Alfortville 21 Champigny F.C. 94 22 St Mande Fc 21	05/10/2024 05/10/2024 05/10/2024 09/11/2024 16/11/2024 16/11/2024	30/11/2024	
U13F Vitry E.S. 1 Limeil Brevannes A.J 1 Sucy F.C. 1 Tffc 2 Bonneuil S/Marne Csm 1 Us Ivry Football 1 F.C. D'Alfortville 1	13/10/2024 13/10/2024 13/10/2024 13/10/2024 10/11/2024 10/11/2024 24/11/2024	01/12/2024 17/11/2024 17/11/2024 01/12/2024	
U11F Vitry E.S. 1 Limeil Brevannes A.J 1 Tffc 2 St Mande Fc 1 Us Ivry Football 2 Us Ivry Football 1	13/10/2024 13/10/2024 13/10/2024 10/11/2024 10/11/2024 01/12/2024	17/11/2024 10/11/2024	01/12/2024

ANNEXES

Début formation		Fin de la formation		
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFE1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFI-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

CALENDRIER

SAISON 2024/2025



AOÛT

J1	17	CHAMBLY	0000
J2	24	WASQUEHAL	0000
J3	31	CHANTILLY	0000

JANVIER

J15	11	FURIANI	0000
J16	18	WASQUEHAL	0000
J17	25	CHANTILLY	0000

SEPTEMBRE

J4	07	VILLERS/HOULGATE	0000
J5	14	BIESHEIM	0000
J6	21	THONVILLE	0000

FÉVRIER

J18	08	VILLERS/HOULGATE	0000
J19	15	BIESHEIM	0000
J20	22	THONVILLE	0000

OCTOBRE

J7	05	BALAGNE	0000
J8	19	BEAUVAIS	0000

MARS

J21	08	BALAGNE	0000
J22	15	BEAUVAIS	0000
J23	22	FLEURY	0000

NOVEMBRE

J9	02	FLEURY	0000
J10	09	FEIGNIES A.	0000
J11	23	FC 93	0000

AVRIL

J24	05	FEIGNIES A.	0000
J25	12	FC 93	0000
J26	19	HAGUENAU	0000
J27	26	EPINAL	0000

DÉCEMBRE

J12	07	HAGUENAU	0000
J13	14	EPINAL	0000
J14	21	AUBERVILLIERS	0000

MAI

J28	03	AUBERVILLIERS	0000
J29	10	FURIANI	0000
J30	17	CHAMBLY	0000

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme



Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

- Garantie dommages (CDW) : Inclus
- Garantie vol (TP) : Inclus
- Assistance 24H/24 : Inclus

Tampon et signature